

## Préavis municipal no 08-2017 - Budget 2018

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### 1. Préambule

En conformité des dispositions de la Loi sur les communes du 28.02.1956 et du règlement du Conseil communal, la Municipalité soumet à votre approbation son projet de budget pour l'exercice 2018.

### 2. Remarques générales

Des commentaires détaillés figurent en regard des différents postes comptables. D'autres explications vous seront données lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2017.

### 3. Budgets de 2008-2018

Exercice	Charges	Revenus	Excédents de charges	Excédents de revenus	Comptes	Bénéfice avant écritures de boucllement	Perte avant écritures de boucllement
2008	3'870'510.00	3'142'140.00	728'370.00		+ 24'682.10	1'131'137.60	
2009	3'873'150.00	3'432'030.00	441'120.00		+ 38'396.38	2'395'278.30	
2010	4'982'692.45	3'965'521.00	1'017'171.45		+ 14'672.00		- 7'070.40
2011	4'991'178.66	3'772'469.00	1'218'709.66		- 217'104.73	38'717.97	
2012	5'685'837.10	4'933'613.00	752'224.10		+ 137'813.42	474'897.87	
2013	5'054'135.30	4'842'171.00	211'964.30		+ 270'709.84	972'450.64	
2014	5'540'332.60	4'919'030.00	621'302.60		+ 48'105.81	413'370.51	
2015	5'481'710.05	5'039'711.00	441'999.05		- 18'088.34	187'766.16	
2016	5'636'517.65	5'410'595.55	225'922.10		+ 291'335.46	746'060.79	
2017	5'652'966.40	5'407'261.30	245'705.10				
2018	5'922'735.05	5'687'332.30	235'402.75				

#### 4. Résultats budgétés

Pour 2018, le total des charges avant amortissements, imputations internes et écritures aux fonds de réserve s'élève à **Fr. 4'956'581.00** et le total des produits à **Fr. 5'460'332.30**, représentant un excédent de revenus de **Fr. 503'751.30**.

Les amortissements, imputations internes et mouvements au fonds de réserve prévus sont les suivants :

<b>Amortissement non obligatoire du patrimoine financier</b>	
Terrains de Mollens	Fr. 50'000.00
<b>Amortissements obligatoires du patrimoine administratif</b>	
Garderie	Fr. 26'034.05
Parking de la buvette	Fr. 7'800.00
Hangar à plaquettes	Fr. 55'000.00
Routes	Fr. 42'850.00
Collecteur eaux claires le Flon	Fr. 37'500.00
Services industriels	Fr. 40'390.00
<b>Total des amortissements</b>	<b>Fr. 259'574.05</b>

<b>Imputations internes entre les charges et les revenus</b>	<b>Fr. 99'000.00</b>
--	----------------------

<b>Attributions aux fonds de réserve</b>	
Fonds de réserve des Assenges	Fr. 575'000.00
Fonds de réserve Déchèterie	Fr. 2'580.00
Fonds de réserve Epuration	Fr. 24'390.00
Fonds de réserve Eau	Fr. 5'610.00
<b>Total des attributions aux fonds de réserve</b>	<b>Fr. 607'580.00</b>

<b>Prélèvements aux fonds de réserve</b>	
Fonds de réserve péréquation, facture sociale et police cantonale	Fr. 128'000.00
<b>Total des prélèvements aux fonds de réserve</b>	<b>Fr. 128'000.00</b>

Par conséquent, après amortissements, imputations internes et mouvements aux fonds de réserve, le résultat négatif s'élève à **Fr. 235'402.75**.

## 5. Informations sur l'élaboration du budget

### 1) Administration générale

Le dicastère de l'administration générale enregistre une légère augmentation des charges par rapport au budget de l'année 2017 en raison notamment d'un renforcement de l'administration communale avec la hausse des taux d'activité de 10 % des postes du Contrôle des habitants et de la bourse communale. La majoration des vacations de la Municipalité s'explique par le projet de fusion et le projet parascolaire de l'ASIABE. Ces activités sont toutefois compensées en partie (rémunération du CoPro pour la fusion et du CODIR pour l'ASIABE). Notre participation aux frais du projet de fusion des 6 communes se réduit, les tâches des mandants externes diminuant avec l'avancement du projet. La part au financement des écoles de musique atteint dorénavant la contribution minimale définie par la loi sur les écoles de musique. Quant à la contribution aux transports publics, celle-ci augmente à nouveau, de nouveaux aménagements d'offres ferroviaires ayant été réalisés depuis 2016 et la quote-part fédérale pour le trafic régional de voyageurs (TRV) se réduisant.

### 2) Finances

Malgré une conjoncture toujours peu dynamique et incertaine, le canton s'est basé pour son budget 2018 sur un léger rebond de l'impôt sur le revenu et une hausse de l'impôt sur la fortune due à la croissance régulière des valeurs mobilières. Quant au budget de la commune, même si nous avons revu certains postes du rendement d'impôt à la hausse, la prudence reste de mise pour l'année 2018. Comme élément de base pour déterminer l'impôt sur le revenu et la fortune, nous avons retenu les acomptes facturés en 2017 ainsi que les modifications d'acomptes demandées par les contribuables, augmentés d'un peu moins de 2%. Les effets à la hausse ou à la baisse provenant des taxations définitives à recevoir pour les années 2011 à 2017 ont également été estimés. Quant au nombre d'habitants, il ne devrait s'accroître en 2018 que dans une faible mesure. Pour l'impôt sur le bénéfice net et le capital des personnes morales, notre évaluation est basée uniquement sur les acomptes facturés en 2017. En effet, même si le rendement de l'impôt sur le bénéfice de l'année 2016 et celui annoncé à fin septembre 2017 sont plus élevés que notre budget, cette augmentation peut difficilement être considérée comme pérenne, s'agissant d'acomptes supplémentaires versés pour les années précédentes ainsi que du paiement d'un acompte pour l'année 2018 déjà. Quant aux droits de mutation et à l'impôt sur les gains immobiliers, le budget est identique à l'année 2017.

Les intérêts des dettes ne subissent qu'une faible variation due au paiement des annuités. Tous nos emprunts sont à taux fixe, la prochaine échéance tombant en 2022.

La participation et le retour du fonds de péréquation sont calculés sur la base du rendement d'impôt de l'année 2016. Notre participation au fonds de péréquation augmente en raison d'une valeur du point d'impôt plus élevée en 2016 (Fr. 36'798.00) qu'en 2015 (Fr. 33'982.00). Du point de vue du retour, tant la couche « Population » que la couche « Solidarité » diminuent, ceci en raison du nombre d'habitants et de la valeur du point d'impôt. Par contre, les dépenses thématiques sont plus élevées qu'en 2017. Par rapport au rendement d'impôt budgété pour 2018 ainsi qu'aux frais routiers et forestiers, le montant dû pour la péréquation nette semble toutefois trop élevé.

En ce qui concerne l'année 2017, l'estimation de la péréquation définitive par rapport au rendement d'impôt enregistré à fin septembre 2017 laisse apparaître actuellement un solde en notre défaveur de plus de Fr. 100'000.00 ceci en raison d'un rendement très favorable. Cette charge supplémentaire a été prise en compte dans notre budget et il est d'ores et déjà prévu de la compenser par un prélèvement au fonds de réserve Péréquation et facture sociale.

Les autres postes du budget du Service financier sont relativement stables.

### 3) Domaines et bâtiments

Concernant les terrains, outre l'entretien courant, il est également prévu de démonter l'ancien couvert sur les terrains de Mollens. La vente du terrain aux Assenges ne sera probablement pas concrétisée en 2017, le produit est dès lors reporté en 2018.

Dans le dicastère de la forêt, un bûcheron atteignant l'âge de la retraite au printemps 2018, il a été décidé de ne pas repourvoir le poste. Ce changement implique des répercussions dans le budget pour les postes directement en lien avec le nombre de collaborateurs (salaires, indemnités et remboursements de

frais, charges sociales, machines, matériel et carburant ainsi que des travaux de bûcheronnage par des entreprises privées). Après avoir baissé, début 2015, d'environ 15 % suite à l'abandon du taux plancher de l'euro, le prix de vente des bois reste stable.

Quant aux bâtiments, outre les frais d'entretien courant, il est prévu la rénovation des sanitaires au rez-inférieur de l'Auberge du Chêne ainsi que quelques travaux à la cuisine (peinture et ventilation). A la Grande salle, outre des travaux de peinture et la réfection du carrelage à l'entrée, des stores intérieurs seront installés en remplacement des rideaux. Une amélioration de la ligne Wi-Fi, la réfection de la porte d'entrée du Château ainsi que des travaux de peinture dans un appartement sont envisagés. Les principaux travaux sur le site du Champ Carré sont l'installation du réseau Wi-Fi, la réfection du parquet d'une salle de classe et quelques travaux de peinture. A la Moutonnerie, trois portes sectionnelles seront installées et le bâtiment sera équipé d'eau chaude. Au hangar à plaquettes, un filet de protection sera installé sur la paroi de l'ancienne partie. Enfin, les boilers de plusieurs bâtiments seront détartrés. Prévue en 2017, la réfection de la façade Nord/Ouest du Château a été repoussée en 2018 et fera l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil communal.

#### **4) Travaux**

Concernant les routes, outre les travaux courants d'entretien (fissures, regards, etc.), il est prévu de refaire le revêtement de la Ruelle du Casse-Cou. Le changement des anciens candélabres fera l'objet d'un investissement soumis au préalable au Conseil communal au moyen d'un préavis.

Quant aux places, parcs, cimetière et refuges, sont prévus notamment l'abattage de frênes et la pose de gravier sur les cheminements piétonniers de la pépinière ainsi que la réfection des parois intérieures du refuge de La Croix.

Pour la déchèterie, des travaux de ferblanterie seront effectués sur le hangar. Après avoir fortement diminué en 2013 suite à l'introduction des sacs taxés, les déchets ménagers ont subi une croissance de l'ordre de 5% en 2014 et 2015. Ils semblent s'être stabilisés en 2016 et 2017. Quant aux déchets valorisables, ils restent plus ou moins stables. Vu les résultats des comptes de la déchèterie de ces dernières années et malgré une diminution de la rétrocession sur les sacs taxés, la Municipalité a décidé de maintenir la taxe d'élimination des déchets à Fr. 75.00 (HT) par adulte de plus de 20 ans (Fr. 85.00 en 2013) et à Fr. 135.00 (HT) par entreprise (Fr. 150.00 en 2013).

Enfin, les charges du dicastère des réseaux d'égouts et d'épuration sont en baisse, les travaux de rénovation de la STEP effectués dans les années 2000 étant définitivement amortis. L'investissement pour la création de bassins de rétention concernant le Flon, ceci à titre de mesures de protection contre les crues, a dû être repoussé en 2018. Pour les revenus, les taxes de raccordement sont toujours estimées faiblement. Quant aux taxes annuelles d'épuration et d'entretien, elles sont maintenues respectivement à Fr. 2.00 et Fr. 0.40 (HT) par m<sup>3</sup> d'eau consommée, ceci afin de permettre la couverture des charges actuelles et des amortissements futurs, tout en conservant un fonds de réserve pour le renouvellement des installations.

#### **5) Instruction publique et cultes**

A la suite de l'intégration de la commune de Montricher au sein de l'ASIABE, les transports scolaires et l'enclassement des élèves ont été réorganisés. Bien que ces changements ainsi que l'augmentation de l'offre pour le parascolaire influencent à la hausse les dépenses nettes de l'ASIABE, le coût par élève ne fluctue que très légèrement. En effet, les charges sont dorénavant couvertes par 13 communes au lieu de 12. De plus, notre participation globale est répartie dans notre budget entre le nombre d'élèves en primaire (niveau 1 à 8 Harmos) et le nombre d'élèves en secondaire (niveau 9 à 11 Harmos). Enfin, selon la clé de répartition qui sera appliquée lors du bouclage des comptes de l'année 2018, une réévaluation a été effectuée en tenant compte du nombre probable des habitants au 31 décembre 2017 (1'150 contre 1'116 dans le budget de l'ASIABE) et du nombre d'élèves scolarisés en automne prochain (155 contre 147).

Le poste du budget de l'orientation scolaire professionnelle subit une hausse suite à la réorganisation des régions. Quant à la paroisse catholique, les travaux de rénovation et de restauration de l'Eglise de Morges se poursuivent.

#### **6) Police**

Comme déjà mentionné ces dernières années, le protocole d'accord entre le canton et les communes concernant la question du financement de la Police cantonale prévoit une indexation forfaitaire de 1.5 % des missions générales de police, ceci pour la période 2014 à 2017. De plus, de nouvelles négociations devaient avoir lieu en 2018 entre les communes et le canton. Les signataires du protocole d'accord ont toutefois décidé de reporter ces négociations en 2022.

Quant à notre participation, elle augmente non seulement en raison de l'indexation, mais également en raison de la hausse de la valeur du point d'impôt en 2016 (année de référence pour le calcul des acomptes). En outre, une estimation du décompte final de notre participation pour 2017 indique un solde en notre défaveur de plus de Fr. 10'000.00. Cette charge supplémentaire a été budgétisée et il est d'ores et déjà prévu de la couvrir par un prélèvement au fonds de réserve péréquation, facture sociale et police cantonale.

Pour la Protection civile Région Morges et le SIS Morget, la hausse des coûts reste relativement faible.

## **7) Sécurité sociale**

Pour l'année 2017, les contributions à l'ARASMAC (agence d'assurances sociales et RI) s'élèvent à un total de Fr. 25.25 par habitant. Concernant l'AJERCO, l'ouverture de nouvelles structures d'accueil parascolaires et la création de places supplémentaires en garderie entraînent une hausse moyenne des charges. Quant à la facture sociale, budgétisée à 645 millions en 2014, 676 millions en 2015, puis 704 millions en 2016 et 735 millions en 2017, la participation de toutes les communes vaudoises s'élève pour 2018 à près de 770.5 millions. La part à notre charge est impactée non seulement par l'augmentation de toutes les communes, mais également par notre rendement d'impôt plutôt favorable de l'année 2016. Concernant l'aide et les soins à domicile, l'augmentation de la population recourant aux prestations, la précarisation d'une frange de la population, la complexité des situations et les prises en charge toujours plus spécialisées nécessitent un financement plus élevé.

## **8) Services industriels**

Outre les frais d'entretien courant, il est notamment prévu de déplacer la prise d'eau industrielle près de la Moutonnerie. Quant au projet de création d'un réseau de chauffage à distance à bois déchéqueté, il fera l'objet d'un préavis soumis au Conseil communal.

## **6. Synthèse**

Comme chaque année, tant les charges que les revenus portés dans notre budget sont estimés de manière prudente.

La hausse de nos charges financières par rapport au budget de l'année 2017 s'élève à 6.01 %. Toutefois, l'augmentation des charges globales est limitée à 4.77 %, ceci en raison d'une diminution des amortissements. Si les charges du personnel, les intérêts passifs ainsi que les aides et subventions sont en baisse, l'augmentation des coûts est par contre particulièrement marquée au niveau de notre participation aux charges cantonales (+ 11.21%) et intercommunales (+ 9.75 %). Pour ce dernier point, c'est essentiellement les acomptes et le solde estimé pour l'année 2017 au fonds de péréquation qui influencent cet accroissement.

En ce qui concerne les revenus, le budget prévoit une hausse globale de 5.18 % par rapport à l'année 2017. Pour les revenus purement financiers, cette augmentation se limite toutefois à 2.86 %. L'accroissement de notre rendement d'impôt (+ 3.68 %) est principalement dû à une réévaluation de l'impôt sur le revenu et la fortune, l'impôt sur les frontaliers et l'impôt foncier.

La marge d'autofinancement déterminée en fonction de notre budget se monte à Fr. 503'751.30. Si, de prime abord, cette marge peut paraître favorable, il y a toutefois lieu de rappeler qu'elle comprend le produit de vente du terrain aux Assenges de Fr. 575'000.00. Sans cet élément, la marge d'autofinancement serait négative, ce qui signifierait l'utilisation de notre fortune ou l'emprunt pour financer les engagements courants de la commune.

Au cas où cette situation devait perdurer et pour autant qu'aucune nouvelle source de revenus ne soit trouvée, une hausse du taux d'imposition s'imposera. Le bouclage des comptes présentant toutefois régulièrement des résultats bénéficiaires, la Municipalité souhaite ne pas précipiter cette augmentation d'impôt et de coûts pour la population. Elle suit donc attentivement l'évolution du rendement d'impôt et étudie toute opportunité de revenus supplémentaires.

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Pampigny**

- vu le préavis no 08-2017 du 23 octobre 2017,
- vu le projet de budget pour 2018,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

**décide**

d'adopter le budget 2018 de la Commune de Pampigny tel que présenté.

Au nom de la municipalité

le syndic  


E. Vuilleumier



la secrétaire



B. Moser

Adopté en séance de Municipalité du 30 octobre 2017